

beaucoup plus une manœuvre électorale, puisqu'elle permettait au ministre de la Justice de devenir le dauphin du premier ministre de l'époque et de faire valoir certains arguments électoraux sur les ondes de la télévision. Il est décevant, monsieur l'Orateur, de constater qu'après trois jours de discussions, la dernière conférence constitutionnelle n'a pas rendu possible la prise de décisions équitables afin de permettre aux provinces de se décharger des responsabilités qui leur sont dévolues par la constitution canadienne.

Évidemment, le dilettantisme du premier ministre actuel était un des premiers obstacles à la réussite de cette conférence constitutionnelle. Les observateurs sont presque tous unanimes à le dire, sauf évidemment certains premiers ministres dont l'allégeance politique était plus forte que l'argument constitutionnel et qui se faisaient les admirateurs du premier ministre actuel.

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure, monsieur l'Orateur, que cette conférence n'a apporté aucune solution aux problèmes les plus urgents du pays. On s'attendait, au début, à ce que la question des langues préoccupe principalement les délégués, mais nous nous sommes vite aperçus que les provinces avaient des besoins plus pressants et qu'il s'agissait du problème monétaire, du problème financier. On voulait savoir si le gouvernement central allait continuer à maintenir son hégémonie sur les pouvoirs et les droits des provinces ou s'il comprendrait que les provinces ont des besoins qui leur sont propres et qu'elles doivent faire face à des situations désastreuses.

Nous n'avons qu'à lire les journaux d'aujourd'hui et d'hier pour nous rendre compte de la terrible situation du chômage dans la province de Québec. On sait que 40 p. 100 des chômeurs du Canada sont concentrés dans la province de Québec.

La province de Québec est actuellement aux prises avec des problèmes financiers aussi sérieux que ceux des Maritimes. Le taux de chômage est de 8.9 p. 100 au Québec, alors qu'il dépasse 10 p. 100 dans les provinces Maritimes. La province de Québec ne devait pas être mise en évidence, lors de cette conférence, parce qu'elle y assistait pour exposer au gouvernement fédéral les mêmes problèmes que les autres provinces soulignent depuis trop longtemps. A ce sujet, le gouvernement fédéral a fait la sourde oreille.

Si le très honorable premier ministre, ce matin, a voulu poser des questions et demander des directives sur sa conduite éventuelle aux députés de l'opposition, qu'il me soit permis, moi aussi, de poser au très honorable

[M. Valade.]

premier ministre des questions auxquelles je l'inviterais à répondre.

Nous aimerions demander au gouvernement ou au très honorable premier ministre si les futures conférences fédérales-provinciales continueront d'être structurées de la même façon que la dernière, c'est-à-dire que seuls les premiers ministres, membres des partis politiques élus, y seront invités? Nous voulons savoir si le très honorable premier ministre a l'intention de continuer à subjuguer les provinces.

Nous aimerions que le premier ministre et le gouvernement actuel nous disent s'ils ont l'intention de «contrôler» et de s'immiscer davantage...

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** L'honorable député de Lotbinière désire-t-il invoquer le Règlement?

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à la Chambre que ce débat a lieu à la demande du très honorable premier ministre (M. Trudeau). C'est un débat très important et très intéressant, mais le temps alloué pour ce débat est très court. Je pense que nous n'avons pu entendre que sept ou huit députés et, par conséquent, je formulerais le vœu que nous puissions continuer à discuter.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Beauce (M. Rodrigue):

Que cette Chambre n'ajourne pas à cinq (5) heures comme prévu par le Règlement, mais que le débat se poursuive jusqu'à six (6) heures.

Si cette motion était irrecevable ou si nous n'obtenions pas le consentement unanime, monsieur l'Orateur, j'aimerais inviter le house leader à nous faire des suggestions.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre. L'honorable député a invoqué le Règlement. Je lui rappelle qu'il est tout à fait contraire au Règlement de proposer une motion de ce genre à ce stade.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, si j'avais la permission de la Chambre, je pourrais terminer en quelques minutes.

**Des voix:** Non, non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre. Je regrette, mais le consentement unanime de la Chambre n'est pas accordé.